

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

### DÉLÉGATION DE FONCTION ACCORDÉE À M. JEAN GUIRAUD, 8ÈME VICE-PRÉSIDENT DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

Le Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu le Procès verbal du Conseil Communautaire du 25 avril 2014, portant élection de **M. Jean GUIRAUD**, au poste de 8<sup>ème</sup> Vice-Président de Val de Garonne Agglomération

Vu les articles L2122-18, L2122-19, L3221-3 et L4231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les règles générales de délégation au sein des collectivités territoriales

Vu les articles L 5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la délégation au Président, aux Vice-Présidents et aux membres du bureau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Considérant la nécessité de déléguer une partie des fonctions du Président aux Vice-Présidents afin de faciliter l'exercice de la gestion communautaire

### Arrête

**Article 1** l'arrêté AP2017-024 du 6 juillet 2017 est abrogé

**Article 2** Conformément aux dispositions visées ci-dessus, une délégation de fonction est accordée à M. **Jean GUIRAUD**, 8<sup>ème</sup> Vice Président, sur la compétence Habitat et Aménagement de l'Espace dont il assure la présidence de la commission.

**M. Jean GUIRAUD** suivra :

- La mise en place du Programme Local de l'Habitat
- Les procédures collectives d'intérêt général visant à favoriser l'amélioration du parc immobilier bâti
- Les fonds de concours en matière de logements locatifs sociaux
- La création de lotissements communautaires
- Les projets d'éco-quartiers
- La réflexion en matière d'habitat des jeunes
- La politique foncière à vocation de logement social ou mixte
- Le Projet « Label Qualité »
- Les Pôles et Maisons de Santé
- Les Gens du Voyage

**Article 3** Dans le cadre des lotissements, éco-lotissements et éco-quartiers communautaires, **M. Jean GUIRAUD** signera l'ensemble des actes liés à la vente des lots (compromis de vente et actes authentiques) et à la rétrocession- à titre gratuit- aux communes des voies et équipements publics de lotissements.

**Article 4** **M. Jean GUIRAUD** sera assisté par :

- **Mme Marilyne DE PARSCAU**, pour le suivi de l'habitat social et des jeunes
- **Mme Martine CALZAVARA**, pour le projet de Convention Intercommunale d'Attribution des Logements Sociaux ainsi que le suivi des Gens du Voyage
- **M. Jacques BRO**, pour le suivi du « Label Qualité »
- **Mme Maryse VULLIAMY**, pour le suivi des lotissements communautaires
- **Mme Christine VOINOT**, pour le suivi des Pôles et Maisons de Santé

**Article 5**      **M. Jean GUIRAUD** représentera également la collectivité au CAUE 47

**Article 6**      **M. Jean GUIRAUD** exercera sa délégation sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président de Val de Garonne Agglomération

**Article 7**      Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Receveur communautaire et à l'intéressé

Publication et affichage : Le 9.11.2017
--

Fait à Marmande, le 9 novembre 2017

**Daniel BENQUET**  
Président de Val de Garonne Agglomération,

**Notification du présent arrêté,**  
Le 9 novembre 2017

*Signature de l'intéressé*  
**M. Jean GUIRAUD**